RÈGLEMENT LES FOULÉES DE NANTERRE 2025

ART. 1 / ORGANISATEURS
Office municipal d'éducation physique et du sport (OMEPS) en partenariat avec l'Entente Sportive de Nanterre, le Nanterre Athlétic Club, le suaps de Nanterre université, les master mels de l'UFR staps de nanterre université et le soutien de la mairie de Nanterre, la direction départementale jeunesse et sports des Hauts-de-Seine, le conseil départemental des Hauts de Seine, l'agence national du sport (ANS).

ART. 2 / PARTICIPANTS
Les Foulées de Nanterre sont des courses sur route à allure libre. Cette manifestation est ouverte à ceux né(e) avant 2018, licencié(e) ou non licencié(e) à la fédération française d'athlétisme.

ART. 3 / INSCRIPTIONS
Inscriptions uniquement en ligne : protiming.fr

ART. 4 / DOSSARDS
Récupération des dossards et inscriptions de dernières minutes le samedi 11 octobre au Palais des sports de Nanterre de 13h à 18h et le dimanche 12 octobre au Parc du Chemin- de-l'Île.

ART. 5 / CLASSEMENTS & CHALLENGES
Classement général (10km) / Classement par catégorie (1 km, 1,6 km, 5 km et 10 km - formule compétition), Challenge handisports. **Rappel :** Un même coureur ne pourra pas cumuler une récompense au classement général et au classement par catégorie.

ART. 6 / RÉCOMPENSES
Coupes, médailles et lots divers pour les coureurs récompensés des différents classements et challenges. Les récompenses non récupérées resteront propriété de l'OMEPS.

ART. 7 / RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE
Un ravitaillement sera assuré après chaque course. Une tente gardée servira de consigne. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident et de vol.

ART. 8 / SERVICE MÉDICAL
Il est assuré par des médecins et des secouristes sur le site.

ART. 9 / RESPONSABILITÉ
Les organisateurs sont couverts par un contrat assurance responsabilité civile. Ils se dégagent de toute responsabi- lité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard et ne garantissent pas les éventuels dommages corporels (entorse...). Ils incombent aux participants de souscrire une assurance individuelle « accidents ». Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vol.

ART. 10 / ANTIDOPAGE
Conformément à la loi 99-223 du 29 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, à la lutte contre le dopage, la participation aux Foulées de Nanterre est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours ou d'un Pass Running. Pour les non-licenciés, présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant d'un an. Toute inscription d'un participant, sans ces documents, sera refusée par l'organisation. Cette mesure est applicable à toutes les courses pédestres.

ART. 11 / DROIT D'IMAGE
J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser gratuitement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion des Foulées de Nanterre 2024, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Office Municipal d'Éducation
Physique et du Sport de Nanterre
www.omeps-nanterre.fr

Design graphique retchka.fr

ENTENTE SPORTIVE NANTERRE

ATHLE 92

PASSION SPORT NANTERRE

Foulées de Nanterre

Urbaines et solidaires

Dim. 12 Oct. 2025
9h – 14h
Parc du Chemin-de-l'Île, 90 - 156, avenue Hoche

5km, 10km + 2 courses jeunes
Inscriptions en ligne

NOUVEAU : MARCHE NORDIQUE
GALOPADE POUR LES 5-6 ANS

E.Leclerc
PRO TIMING
AGENCE NATIONALE DU SPORT
hauts-de-seine
MAIRIE DE NANTERRE

Pour venir

PARC DU CHEMIN-DE-L'ÎLE
90 -156, avenue Hoche / 92000 Nanterre
En voiture > autoroute A86, sortie Nanterre-Ville, quartier du Chemin-de-l'Île

En RER A > station Nanterre-Ville
En bus 157 > arrêt boulevard de la Seine

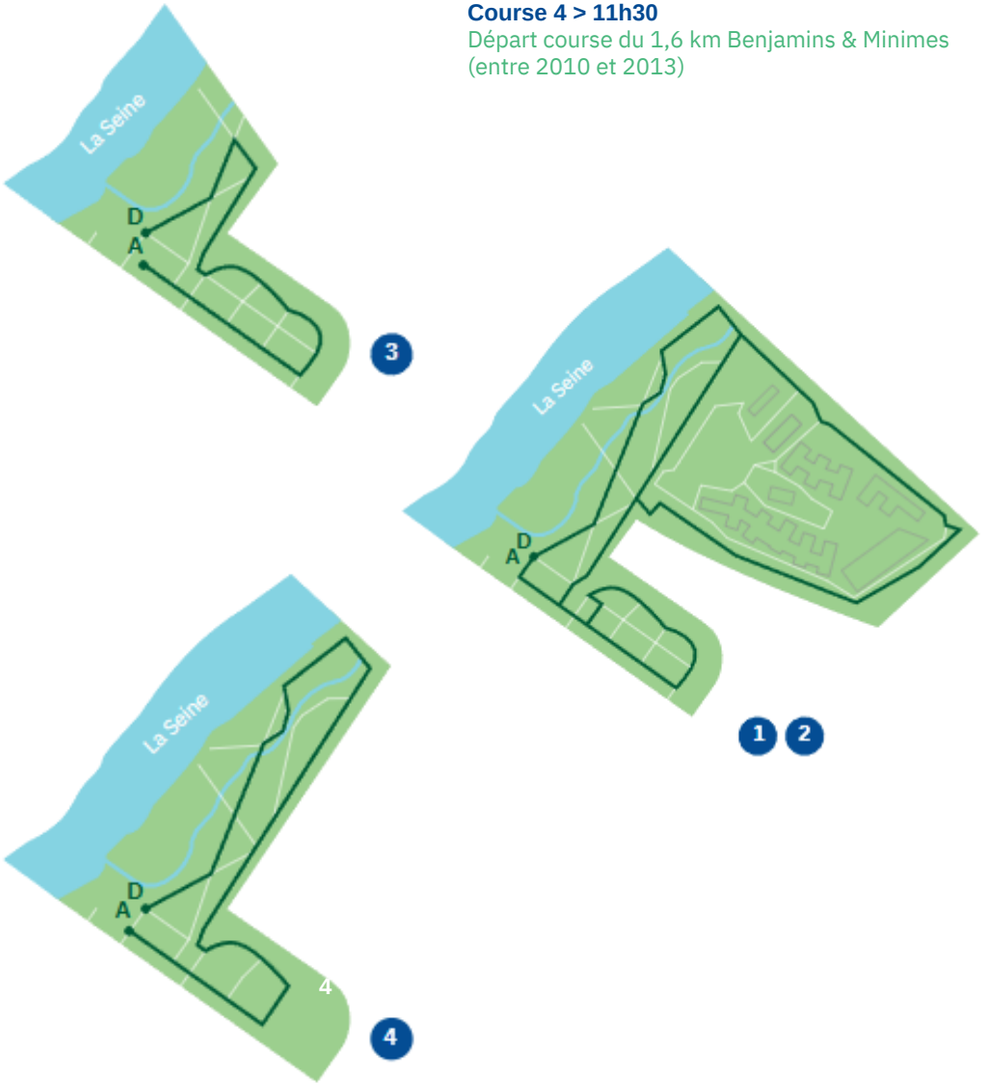

Courses 12 oct.

> 9h
Échauffement collectif

Course 1 > 9h30
Départ du 5 km (2009 et avant)

Course 2 > 9h45
Départ du 10 km (2009 et avant)

Course 3 > 11h15
Départ course du 1 km Éveil & Poussins (entre 2014 et 2018)

Course 4 > 11h30
Départ course du 1,6 km Benjamins & Minimes (entre 2010 et 2013)

Inscription en ligne

Uniquement sur : protiming.fr

Inscription 12 oct.

Récupération des dossards et inscriptions de dernières minutes le samedi 11 octobre au Palais des sports de Nanterre de 13h à 18h et le dimanche 12 octobre au Parc du Chemin- de-l'Île (30 min. avant le départ de la course).

NOM

Prénom

Date de naissance

Homme O Femme O

Adresse

Code postal Ville

Tél.

E-mail

N° de licence FFA
Club / Association / Centre de loisirs / Handisport / Autre
N° Pass Running

Non licencié(e)
Je fournis un certificat médical daté de moins d'un an, de non contre indication à la course.

Mon inscription m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des Foulées de Nanterre, consultable sur le site www.fouleesdenanterre.fr

Choix de la course

Cadets-seniors
Droits d'engagement individuel

O **5 km** > 5€
O **10 km** > 10€
O **Marche Nordique** > 5€
O **Galopade >** **GRATUIT**

O **Éveils & Poussins > 1 km**
Droits d'engagement individuel > 2€
O **Benjamins & Minimes > 1,6 km**
Droits d'engagement individuel > 2€

Solidarité

Tout en participant, vous soutiendrez une action de solidarité. Chaque coureur s'acquittera du droit d'inscription. L'argent perçu sera reversé à hauteur de 1500€ à une association pour le financement d'un projet à caractère caritatif.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux Foulées de Nanterre du dimanche 12 octobre 2025 et autorise l'organisateur à utiliser les images où pourrait apparaître mon enfant.

Fait à le
signature